

Communiqué de presse

Le 05.03.2025

Observatoire des ruptures de parcours :

L'Anap outille les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)

Chargés de structurer des observatoires des ruptures de parcours, les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) ont des pratiques et des niveaux de maturité encore très hétérogènes selon les territoires. À la demande du ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, l'Anap lance une plateforme pour favoriser une approche commune et sécuriser la mise en œuvre des observatoires.

Les observatoires des ruptures de parcours sont bien plus qu'un outil de recensement : il s'agit d'une mission clé pour accompagner le pilotage de l'offre de santé et ses évolutions sur les territoires. Ils permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un cadre commun d'observation, de partager les situations complexes pour identifier des réponses pérennes dans les territoires.

La mise en œuvre des observatoires au sein des DAC est encore hétérogène. En 2024, sur les 133 Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), seuls 42 avaient engagé une démarche d'observatoire, avec des niveaux d'avancement variables selon les territoires. Les DAC ont aujourd'hui des pratiques et des outils très différents. Ils expriment un besoin d'harmonisation et d'appui pour mieux collecter, analyser et partager les données des observatoires.

C'est pourquoi l'Anap publie, à la demande de la DGOS, une plateforme pour accompagner les DAC dans la mise en place et l'animation de ces observatoires. Elle donne accès à 12 outils ainsi qu'à des fiches pratiques.

« Les DAC jouent un rôle central dans l'identification et la réponse aux ruptures de parcours sur les territoires. L'Anap les accompagne pour monter des observatoires robustes, bâtis à partir de méthodologies communes et de données exploitables à la large échelle » affirme Marie-Sophie Ferreira, Directrice Stratégie et du pôle Performance médico-sociale de l'Anap.

Une plateforme pour installer, structurer et harmoniser les observatoires

La plateforme répond aux principaux objectifs des DAC : harmoniser les démarches, mobiliser les acteurs et transformer les données en leviers d'action.

La plateforme se décline en 3 étapes :

- **Installer l'observatoire et collecter des données** : sécuriser la mise en œuvre des observatoires en proposant une méthode claire et opérationnelle. Des outils dédiés permettent aux DAC de définir les étapes clés, de mobiliser les acteurs et partenaires territoriaux, et de collecter et analyser des données comparables afin d'objectiver les ruptures de parcours et éclairer les réponses à construire.
- **S'inspirer et structurer** : S'appuyer sur les pratiques existantes pour aider les DAC à structurer et animer leur observatoire dans la durée. Elle fournit des repères concrets pour harmoniser les pratiques, soutenir les équipes et renforcer une culture partagée de l'observation, grâce à des outils opérationnels (règlement intérieur, cadrage du lancement, outils organisationnels, bilans, synthèses d'enquête, retours d'expérience)
- **Connecter l'observatoire aux acteurs territoriaux** : renforcer la dynamique territoriale autour de l'observatoire. En s'appuyant sur une cartographie des acteurs, elle aide les DAC à identifier leurs partenaires, organiser la coopération et partager les enseignements issus des données, afin de mieux piloter les réponses locales et fluidifier les parcours.

8 retours d'expérience concrets

La plateforme présente 8 fiches de retours d'expérience issues de DAC ayant lancé l'observatoire des ruptures de parcours. Ces fiches décrivent de manière concrète les choix, difficultés et enseignements tirés de la mise en place d'un observatoire.

Pour exemple, dans le Vaucluse, l'observatoire des ruptures de parcours s'est concentré sur les sorties retardées d'hospitalisation. L'analyse de 172 situations, représentant plus de 2 400 journées d'hospitalisation non pertinentes, a permis d'objectiver les causes des blocages en aval et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Cette démarche a débouché sur le développement de solutions d'aval pour réduire les durées d'hospitalisation et sécuriser les sorties.

➤ [Accéder à la plateforme](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse : Direction de la communication et de l'impact communication@anap.fr Portable : 06 20 50 66 86